

SENATE



SÉNAT

**RAPPORT SUR LE
*BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2010-2011***

**Comité sénatorial permanent
des finances nationales**

CINQUIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Irving R. Gerstein

Juin 2010

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Budget supplémentaire des dépenses	2
Aperçu du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011	2
A. Dépenses prévues	2
B. Principales dépenses budgétaires	3
1. Dépenses budgétaires votées :	3
2. Dépenses budgétaires législatives :	4
3. Dépenses non budgétaires législatives :	4
Examen du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011	4
A. Code signalant les initiatives budgétaires dans les documents budgétaires.....	5
B. Planification et activités des services de sécurité aux sommets du G8 et du G20	5
C. Publicité gouvernementale	6
D. Fonds des médias du Canada	8
E. Tremblement de terre en Haïti	9
F. Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	10
Conclusion	11

RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2009-2010

Introduction

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011* a été déposé au Parlement le 25 mai 2010 et renvoyé par la suite pour examen au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011* est le premier budget supplémentaire des dépenses présenté au cours de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2011. À moins d'indication contraire, tous les numéros de pages renvoient au *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011*.

Le comité a consacré trois réunions à l'examen de ce budget supplémentaire des dépenses. Le 2 juin 2010, il a entendu Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et prévisions de dépenses, et Ken Wheat, directeur principal, Division des opérations, du Secrétariat du Conseil du Trésor au sujet du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011*.

Le 8 juin 2010, le comité a entendu deux groupes de témoins sur le budget supplémentaire des dépenses. Le premier groupe a présenté un compte rendu sur la réaction du gouvernement fédéral au tremblement de terre en Haïti en janvier 2010 et examiné les dépenses en immobilisations demandées par le ministère de la Défense nationale. Le groupe de témoins comprenait Kerry Buck, sous-ministre adjoint, Groupe de travail sur l'Afghanistan, et Elissa Golberg, directrice générale, Secrétariat du Groupe de travail pour la stabilisation et la reconstruction, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; David Moloney, premier vice-président, et Isabelle Bérard, directrice générale, Haïti et République dominicaine, de l'Agence canadienne de développement international. Du ministère de la Défense nationale, le comité a entendu Kevin Lindsey, sous-ministre adjoint, Finances et services du ministère; Dan Ross, sous-ministre adjoint (Matériel); et le contre-amiral Robert Davidson, directeur d'état-major, État-major interarmées stratégique.

Le deuxième groupe, qui a témoigné le 8 juin 2010, a examiné le Fonds des médias du Canada. Le comité a entendu Pablo Sobrino, sous-ministre adjoint, Politique stratégique, planification et affaires ministérielles; et Helen Kennedy, directrice générale adjointe, Direction générale de la radiodiffusion et des communications numériques, de Patrimoine canadien.

Le 9 juin 2010, le comité a entendu deux autres groupes sur le budget supplémentaire des dépenses. Le premier, qui a examiné les programmes de publicité gouvernementale, comprenait Anne Marie Smart, secrétaire adjointe du Cabinet, du Bureau du Conseil privé; Normand Masse, directeur général, Secteur de la gestion des services et des approvisionnements spéciaux, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; Philip Hurcomb, secrétaire adjoint, Communications et consultations, du Secrétariat du Conseil privé du Canada; Peter Larose, sous-ministre adjoint, Affaires publiques et relations avec les intervenants, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada; et Alan Freeman, sous-ministre adjoint, Direction des consultations et communications, du ministère des Finances.

Le deuxième groupe entendu le 9 juin 2010, qui a examiné le financement reçu par l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA), comprenait Kevin McGarr, président et chef de la direction; et Mario Malouin, chef des services financiers, tous les deux de l'ACSTA.

Budget supplémentaire des dépenses

Les documents du budget supplémentaire des dépenses sont déposés au Parlement environ un mois avant la loi de crédits connexe. Ils servent à diverses fins. D'abord, ils renseignent le Parlement sur les dépenses nécessaires qui n'étaient pas suffisamment étoffées au moment du dépôt du *Budget principal des dépenses 2010-2011* ou encore qui ont été peaufinées par la suite pour prendre en compte les changements apportés à des programmes ou à des services particuliers. De même, ils l'informent des modifications quant aux coûts prévus des principaux postes législatifs (dépenses engagées en vertu de lois habilitantes précédemment adoptées par le Parlement) et visent également à obtenir son approbation pour divers postes, tels que les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions et les modifications au libellé de crédits.

Les pages 28 à 49 du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011* donnent un aperçu du projet de loi de crédits habilitant (annexes 1 et 2 proposées au projet de loi de crédits) et contiennent, par ministère et organisme, la liste des numéros des crédits, le libellé des crédits et les fonds demandés qui seront proposés pour approbation au Parlement. Il y a deux annexes au projet de loi de crédits dans le budget supplémentaire des dépenses : la première décrit les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011; la seconde décrit les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 qui peuvent être imputés à l'exercice se terminant le 31 mars 2012, soit les crédits pluriannuels pour l'Agence du revenu du Canada, l'Agence Parcs Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.

Aperçu du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011

A. Dépenses prévues

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties selon qu'elles sont budgétaires et non budgétaires, et se subdivisent en deux catégories : les dépenses votées et les dépenses législatives¹. Comme l'illustre le tableau 1 ci-après, dans *le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011* le gouvernement fédéral demande au Parlement d'approuver des crédits votés de 3,3 milliards de dollars, tandis que les dépenses législatives devraient diminuer de 747 millions de dollars, pour un total de 2,6 milliards de dollars.

¹ Les **dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers; et les paiements aux sociétés d'État; les **dépenses non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral; les **dépenses votées** sont celles qui doivent être autorisées par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits; et les **dépenses législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

Tableau 1 – Total du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011*
(en millions de dollars)

	Dépenses budgétaires	Dépenses non budgétaires	Total
Crédits votés	3 312,0	...	3 312,0
Pouvoirs législatifs	(1 465,7)	718,5	(747,2)
Total	1 846,3	718,5	2 564,8

Source : *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011*, p. 8.

Le budget cumulatif total du présent exercice s'élève à 263,1 milliards de dollars, soit 261,2 milliards de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2010-2011*, et 1,8 milliard de dollars (3,3 milliards de dollars de crédits votés moins 1,5 milliard de dollars de dépenses législatives) dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011*.

B. Principales dépenses budgétaires

Les pages 9 à 12 du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011* donnent des précisions sur les principales dépenses budgétaires (dépenses votées et législatives) associées au budget supplémentaire des dépenses. Les principaux postes sont indiqués ci-dessous :

1. Dépenses budgétaires votées :

Principales initiatives touchant plus d'une organisation (initiatives horizontales)

- Fonds pour la planification et les activités des services de police et de sécurité en prévision des sommets du G8 et du G20 de 2010 – 653,9 millions de dollars
- Fonds pour continuer à soutenir la mise en œuvre du plan de gestion de l'eau potable et des eaux usées des Premières nations – 162,1 millions de dollars
- Fonds pour maintenir et améliorer les programmes actuels de promotion de la santé et de prévention des maladies chez les Autochtones ainsi que les programmes visant l'amélioration du système de santé des Premières nations et des Inuits – 135,1 millions de dollars
- Fonds pour la réponse initiale du Canada au tremblement de terre en Haïti – 130,3 millions de dollars
- Fonds pour l'organisation du sommet du G20 de 2010 à Toronto – 101,0 millions de dollars
- Fonds consacrés aux programmes de publicité gouvernementale – 65,4 millions de dollars

Initiatives importantes

- Fonds affectés au renforcement de la sûreté aérienne au Canada – 350,6 millions de dollars
- Fonds pour des grands projets d'immobilisations – 338,7 millions de dollars
- Fonds pour répondre aux besoins de fonctionnement comme assurer la production continue d'isotopes, les projets de mise à niveau en santé et sécurité, la mise au point de technologies pour les nouveaux réacteurs construits, les manques à gagner des projets de remise en état et les coûts uniques liés à la réduction de l'effectif – 300,0 millions de dollars
- Financement pour la création du Fonds des médias du Canada pour s'assurer que les Canadiens ont accès à du contenu canadien à la télévision et sur d'autres plateformes numériques – 107,6 millions de dollars
- Besoins en matière de rémunération – Fonds pour des affectations versées aux ministères et aux organismes pour les prestations parentales et de maternité et les prestations de départ et indemnités de vacances lors de la cessation de service – 100,0 millions de dollars
- Fonds pour la poursuite de l'initiative des grappes technologiques, laquelle aide les régions, les communautés et les entreprises à profiter d'avantages concurrentiels dans des domaines scientifiques et technologiques ciblés – 62,8 millions de dollars

2. Dépenses budgétaires législatives :

- Paiements inhérents à l'aide transitoire pour la mise en œuvre de l'initiative de la taxe de vente harmonisée en Colombie-Britannique – 769,0 millions de dollars
- Nouvelles prévisions relatives au service de la dette publique attribuables à une révision des emprunts prévus et aux taux d'intérêt plus bas que prévu – (2 352,0 millions de dollars)

3. Dépenses non budgétaires législatives :

- Versements à Exportation et développement Canada pour acquitter ses obligations encourues en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (Compte du Canada) afin de faciliter et d'accroître les échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays – 718,5 millions de dollars.

Examen du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011

Lors des séances du comité sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011*, les sénateurs ont soulevé diverses questions concernant les dépenses prévues décrites ci-dessus. Voici un aperçu de certaines de ces questions.

A. Code signalant les initiatives budgétaires dans les documents budgétaires

Dans les documents du budget supplémentaire des dépenses de 2009-2010, le Secrétariat du Conseil du Trésor avait signalé par un code les postes qui étaient reliés au budget de 2009. Quelques sénateurs avaient trouvé ces codes très utiles, parce qu'ils leur permettaient de relier rapidement et exactement les initiatives annoncées dans le budget à celles dont le financement était demandé dans les documents du budget supplémentaire des dépenses.

Le comité a appris que ces codes ont été utilisés pour la première fois dans les documents du budget supplémentaire des dépenses de 2009-2010, parce que le budget de 2009 suscitait énormément d'intérêt et d'attention, et qu'il fallait faciliter sa mise en œuvre rapide. Mais le codage de toutes les initiatives s'est effectué à la main. M. Pagan a déclaré : « Nous pouvons le faire à la main, avec des personnes qui extraient des tableurs de notre système pour relier les initiatives aux budgets, mais ce n'est pas quelque chose que notre système peut produire automatiquement. » Il a ajouté : « Comme notre système n'a pas été conçu pour automatiser la saisie de cette information, ce n'est pas quelque chose que nous aurions pu refaire facilement. »

Quelques sénateurs étaient déçus que le système actuel du Secrétariat du Conseil du Trésor ne puisse pas indiquer clairement la source du financement des initiatives figurant dans le budget supplémentaire des dépenses. Le comité espère que le Secrétariat du Conseil du Trésor envisagera de mettre en place un système de codage automatique des initiatives budgétaires dans les documents du budget supplémentaire des dépenses.

B. Planification et activités des services de sécurité aux sommets du G8 et du G20

Le budget supplémentaire des dépenses prévoit 654 millions de dollars pour les services de police et de sécurité aux sommets du G8 et du G20, en plus des 101 millions de dollars pour l'organisation du Sommet du G20. Le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010* avait affecté 179,4 millions de dollars dans huit ministères et organismes pour la planification et les activités préparatoires des services de police et de sécurité aux sommets. Par conséquent, jusqu'ici, près de 1 milliard de dollars a été affecté à l'organisation, aux services de police et aux services de sécurité des sommets du G8 et du G20. Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor n'ont pas pu indiquer si d'autres crédits seraient demandés dans de futurs budgets supplémentaires des dépenses pour les services de police et l'organisation des sommets.

Le budget supplémentaire des dépenses prévoit 653,9 millions de dollars pour les services de police et de sécurité aux sommets, répartis entre les ministères suivants :

Gendarmerie royale du Canada	321,5 millions de dollars
Sécurité publique et Protection civile	262,6 millions de dollars
Défense nationale	63,1 millions de dollars
Service canadien du renseignement de sécurité	2,2 millions de dollars
Santé Canada	2,0 millions de dollars

Agence des services frontaliers du Canada	997 000 \$
Transports Canada	637 000 \$
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	399 000 \$
Agence de la santé publique du Canada	356 000 \$
Industrie	136 000 \$

Le budget supplémentaire des dépenses prévoit aussi 101 millions de dollars pour l'organisation du Sommet du G20 à Toronto dans les ministères suivants :

Affaires étrangères et Commerce international	70,1 millions de dollars
Travaux publics et Services gouvernementaux	29,2 millions de dollars
Santé Canada	1,8 million de dollars

Quelques sénateurs étaient curieux de savoir comment les coûts des sommets du G8 et du G20 se comparent à ceux d'autres sommets. Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor n'ont pas pu fournir de comparaisons entre ces sommets et d'autres, parce que c'est la première fois que des sommets se tiennent immédiatement l'un après l'autre. Ils ont aussi fait remarquer que les différents pays qui ont été les hôtes des sommets par le passé ont comptabilisé les coûts de diverses façons, ce qui permet difficilement des comparaisons directes. M. Pagan a déclaré au comité que les mesures de sécurité pour les sommets seraient les plus complexes jamais prises au Canada, à cause du grand nombre de leaders mondiaux – jusqu'à une cinquantaine, de 20 pays différents –, de deux sites de réunion différents, de 25 sites différents à sécuriser le long d'un couloir de 350 kilomètres, d'un grand nombre d'officiels et de journalistes – près de 7 600 délégués et plus de 3 000 journalistes –, et de l'intervention de différents partenaires de sécurité.

C. Publicité gouvernementale

Le Bureau du Conseil privé (BCP) a le rôle central à jouer dans la coordination de la publicité du gouvernement. Il préside le Comité sur la publicité gouvernementale et il lui incombe d'élaborer le Plan de publicité du gouvernement et de le faire approuver, de recommander la répartition des fonds au Cabinet ou à son comité désigné et de contrôler l'exécution des campagnes par les institutions.

Le budget supplémentaire des dépenses prévoit 65,4 millions de dollars pour appuyer des campagnes et des initiatives de publicité approuvées par le Cabinet dans les ministères suivants :

Ressources humaines et Développement des compétences	16,8 millions de dollars
Finances	10,0 millions de dollars
Santé Canada	8,0 millions de dollars
Agence du revenu du Canada	6,5 millions de dollars
Défense nationale	6,5 millions de dollars
Justice	6,0 millions de dollars
Citoyenneté et Immigration	6,0 millions de dollars
Anciens combattants	3,4 millions de dollars
Gendarmerie royale du Canada	2,0 millions de dollars
Patrimoine canadien	250 000 \$

Le comité a obtenu des renseignements très instructifs de M^{me} Smart du BCP sur le processus suivi pour obtenir du financement pour la publicité. Le processus actuel de gestion de la publicité gouvernementale a été établi en 2004 et vise trois objectifs : faire en sorte que les campagnes correspondent aux priorités gouvernementales; qu'elles soient conformes aux dispositions des lois, des politiques et des procédures, et qu'elles satisfassent aux divers besoins d'information des Canadiens.

Tous les ans, 65,4 millions de dollars sont prévus dans le cadre budgétaire pour le fonds de publicité central. Les propositions de publicité sont élaborées par les ministères et organismes avec l'aide du BCP. Les propositions sont présentées au Cabinet par le BCP pour examen et, si elles sont approuvées, elles sont ensuite présentées au Conseil du Trésor pour examen et approbation du financement. Enfin, les propositions sont présentées au Parlement par l'entremise des documents budgétaires.

L'étape suivante consiste à choisir les agences de publicité pour la planification et la production des annonces. Cette tâche incombe à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), qui travaille en étroite collaboration avec les ministères et en leur nom. M^{me} Smart a insisté sur le fait que le choix des agences de publicité se fonde sur un processus concurrentiel et qu'il est conforme aux politiques et procédures établies.

La dernière étape du processus de gestion de la publicité gouvernementale est la présentation de rapports. Les rapports sont présentés de deux façons : le Secrétariat du Conseil du Trésor a un site Internet qui indique quels montants ont été consacrés à la publicité par l'entremise du fonds de publicité central, sur une base trimestrielle, et TPSGC présente des rapports annuels sur la publicité.

Des sénateurs ont appris avec intérêt que le fonds de publicité central n'est pas la seule source de financement de la publicité. Les ministères peuvent obtenir du financement par des

décisions du Cabinet. Afin d'illustrer cette méthode de financement, M^{me} Smart a donné l'exemple des publicités pour décourager la consommation de drogue chez les jeunes. En outre, les ministères peuvent aussi financer des avis publics, une autre forme de publicité, à même leurs budgets de fonctionnement.

Des sénateurs voulaient savoir pourquoi le financement de la publicité gouvernementale est habituellement demandé au moyen du budget supplémentaire des dépenses, puisqu'il s'agit d'un poste récurrent du budget du BCP. M^{me} Smart a déclaré que le BCP commence en janvier à recevoir les propositions de publicité des ministères, ou peu de temps après un discours du Trône. Lorsque le plan annuel est établi pour définir les priorités du gouvernement en matière de publicité, il est trop tard pour inclure la demande de financement dans le budget principal des dépenses. M^{me} Smart a accepté d'examiner la possibilité d'inclure à l'avenir ce financement dans le budget principal des dépenses.

M^{me} Smart a déclaré au comité que le financement demandé dans le budget supplémentaire des dépenses porte sur 16 campagnes de publicité différentes. Elle s'est engagée à fournir au comité la liste complète des campagnes de publicité financées par la demande de 65,4 millions de dollars dans le budget supplémentaire des dépenses.

D. Fonds des médias du Canada

En mars 2009, le gouvernement a annoncé la création du Fonds des médias du Canada (FMC), qui regroupe le Fonds canadien de télévision et le Fonds des nouveaux médias du Canada. Son mandat sera d'assurer la production d'émissions canadiennes de qualité et leur diffusion sur une multitude de plateformes.

Selon l'annonce du gouvernement au sujet de la création du FMC, la décision de combiner, modifier et renommer les deux fonds repose sur la nécessité de renouveler le partenariat entre les secteurs privé et public; d'offrir un vaste choix de productions canadiennes sur diverses plateformes; d'investir de manière plus efficace et pertinente pour contribuer au dynamisme de l'économie canadienne; et d'en faire profiter les Canadiens de toutes les régions².

Le budget supplémentaire des dépenses prévoit 107,6 millions de dollars pour la création du FMC afin d'appuyer la création de contenu canadien pour diffusion par l'intermédiaire de la télévision et d'au moins une plateforme numérique. Les organisations qui bénéficieront du soutien du Fonds des médias du Canada comprennent les entreprises canadiennes de télévision et de production interactive, les diffuseurs, les câblodistributeurs et les distributeurs par satellite, les fournisseurs de service Internet et les exploitants de communications mobiles. Patrimoine canadien, ainsi que les câblodistributeurs et distributeurs par satellite versent un financement annuel au Fonds des médias du Canada. En 2010-2011, le gouvernement fédéral verse 134,7 millions de dollars au FMC et le secteur privé y injecte 193 millions de dollars.

M^{me} Kennedy, de Patrimoine canadien, a informé le comité que le FMC vise à promouvoir la création de contenu numérique convergent pour diffusion sur de multiples plateformes, y

² Voir <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/infoCNtr/cdm-mc/index-fra.cfm?action=doc&DocIDCd=CJM082271>.

compris la télévision, ainsi que la création de contenu et d'applications numériques interactives pour diffusion sur Internet, le sans fil et d'autres plateformes émergentes. M^{me} Kennedy a déclaré que le fonds devrait créer plus de 22 000 emplois et qu'il générerait 2 \$ d'activité de production par dollar investi.

Quelques questions ont été posées au sujet de la gouvernance et de l'administration du FMC. M^{me} Kennedy a déclaré que :

Le FMC est une société indépendante, sans but lucratif. Il est chargé de l'administration du Fonds des médias du Canada et exerce cette fonction indépendamment du gouvernement. Le FMC administre l'ensemble du programme, y compris une contribution du gouvernement, ainsi que les sommes qui sont investies par le secteur privé, en vertu d'une entente de contribution avec le ministère. [traduction]

Le comité a appris qu'aucune nouvelle mesure législative n'était requise pour créer le FMC. Mais certains sénateurs s'inquiétaient de la relation entre Patrimoine canadien et le FMC, et ont demandé à M^{me} Kennedy de clarifier cette question.

E. Tremblement de terre en Haïti

Le 12 janvier 2010, un séisme dévastateur a frappé Haïti. Dans le budget supplémentaire des dépenses à l'étude, le gouvernement demande 130 millions de dollars pour appuyer la réponse du Canada à ce séisme, ce qui comprend notamment des contributions en réponse aux appels lancés par les Nations Unies, le Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti, et les coûts supplémentaires subis par diverses organisations gouvernementales qui ont participé aux activités d'assistance en Haïti. Les fonds se répartissent ainsi entre cinq entités :

Agence canadienne de développement international	70,0 millions de dollars
Affaires étrangères et Commerce international	34,7 millions de dollars
Citoyenneté et Immigration	13,7 millions de dollars
Gendarmerie royale du Canada	11,4 millions de dollars
Agence des services frontaliers du Canada	545 000 \$

Les fonds demandés dans le budget supplémentaire des dépenses s'ajoutent aux 176 millions de dollars fournis pour l'aide aux sinistrés du séisme d'Haïti dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010*.

En réponse au séisme en Haïti, le Canada a annoncé qu'il verserait dans un Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti un montant égal à tous les dons des Canadiens entre la date du séisme, le 12 janvier 2010, et le 12 février 2010. Le comité a appris que les dons canadiens admissibles durant cette période se sont chiffrés à 220 millions de dollars. Quelques sénateurs se sont demandés si, vu l'engagement de verser un montant égal aux dons, le Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti était de 440 millions de dollars. M. Moloney de l'ACDI a déclaré

que la question était compliquée. À la Conférence internationale des donateurs, qui a eu lieu à New York le 31 mars 2010, le gouvernement canadien s'est engagé à fournir 400 millions de dollars de nouveau financement supplémentaire pour l'aide humanitaire et la reconstruction en Haïti. D'après M. Moloney, les 400 millions de dollars comprennent 110 millions de dollars du Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti. M. Moloney a ajouté que 65 millions de dollars de plus, provenant du Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti, seraient consacrés aux besoins de secours continus, comme l'hébergement temporaire, l'eau et l'hygiène, la protection des enfants et l'éducation. Par conséquent, 175 millions de dollars sur les 220 millions de dollars ont été engagés à même le Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti.

Les fonctionnaires ont été incapables de fournir au comité des renseignements sur la valeur totale du Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti. Étant donné l'engagement pris par le gouvernement, certains sénateurs s'attendaient à ce que la valeur du Fonds soit de 440 millions de dollars, mais ce montant n'a pas pu être confirmé par les fonctionnaires. Le comité a demandé à M. Moloney de fournir une ventilation détaillée des engagements financiers pris à l'égard de l'aide humanitaire et de la reconstruction en Haïti, et la source des fonds pour chacun de ces engagements. Il n'a pas encore reçu cette information.

F. Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) est en première ligne pour garantir la sûreté du réseau d'aviation. Avec 6 000 préposés en poste dans plus de 80 aéroports désignés au Canada, l'ACSTA a contrôlé plus de 62 millions de bagages et 48 millions de passagers en 2009.

En février 2010, le gouvernement a annoncé de nouveaux fonds de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour l'ACSTA et Transports Canada afin de préserver la sécurité du système de transport aérien du Canada et d'assurer une meilleure harmonisation avec les exigences de sûreté internationales et l'adaptation aux nouvelles mesures américaines. Les 1,5 milliard de dollars seront prélevés au moyen du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien (DSPTA)³.

Le budget supplémentaire des dépenses prévoit 350,6 millions de dollars pour l'ACSTA, afin qu'elle puisse se procurer des machines plus récentes et plus efficaces pour le contrôle des passagers et des bagages, mieux harmoniser le réseau d'aviation aux exigences de sûreté internationales et répondre aux nouvelles exigences américaines concernant les vols du Canada à destination des États-Unis. M. McGarr, de l'ACSTA, a confirmé que le financement demandé fait partie du 1,5 milliard de dollars qui a été annoncé en février 2010.

Les représentants de l'ACSTA ont été incapables d'expliquer au comité comment les 350,6 millions de dollars demandés dans le budget supplémentaire des dépenses seraient affectés, parce que le Conseil du Trésor n'avait pas encore pris de décision. M. McGarr a déclaré au comité que l'ACSTA « attend[ait] actuellement la décision du ministre du Conseil du Trésor sur un plan proposé » [traduction]. Il a ajouté qu'« il serait prématuré de dire ce que [l'ACSTA] compte faire cette année parce que le plan n'a pas encore été approuvé ». [traduction]

³ Voir <http://www.tc.gc.ca/fra/medias/communiqués-2010-h025f-5847.htm>.

Lors d'une réunion antérieure sur le budget supplémentaire des dépenses, M. Pagan, du Secrétariat du Conseil du Trésor avait déclaré aux sénateurs qu'un budget des dépenses « représente la décision ou l'approbation des ministres du Conseil du Trésor et de l'exécutif à un moment donné ». Un tour d'horizon du système de gestion des dépenses fédérales réalisé en novembre 2006 par le Bureau du vérificateur général avait indiqué que « l'affectation de ressources précises à des ministères ne peut se faire sans l'approbation du Conseil du Trésor » et que « les dépenses sont ensuite autorisées par le Parlement, dans le cadre du processus d'établissement du Budget des dépenses⁴ ».

Des sénateurs se sont inquiétés du fait que le processus habituel pour obtenir du financement pour des initiatives ne semble pas avoir été suivi dans ce cas. L'ACSTA demande apparemment l'approbation pour du financement sans pouvoir indiquer à quoi il servira. Le comité a demandé des renseignements supplémentaires sur cette question à sa réunion avec les fonctionnaires de l'ACSTA. Il n'a pas encore reçu d'information clarifiant la demande de 350,6 millions de dollars de l'ACSTA. Il a hâte d'apprendre comment ce financement sera utilisé par l'ACSTA.

Conclusion

Le comité a abordé les questions précitées et d'autres encore durant les séances qu'il a consacrées au *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011*. Dans certains cas, les témoins se sont engagés à lui fournir des informations complémentaires à une date ultérieure. Au moment de rédiger le présent rapport, le comité n'a pas encore reçu toutes ces informations. Le comité continuera de poursuivre ces questions.

Le comité sénatorial permanent des finances nationales, à qui a été renvoyé le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2010-2011*, a étudié ledit budget et présente ici son rapport.

⁴ Bureau du vérificateur général du Canada, « Le système de gestion des dépenses du gouvernement fédéral : tour d'horizon », novembre 2006, affiché à http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200611_00_f_14968.html.